

Nombre de Conseillers en
exercice : 29

Séance du 26 JUIN 2014 A 20 H 15

Présents à la séance : 27

L'An Deux Mil Quatorze, le **26 JUIN 2014 A 20 H 15**

Extrait affiché le :
27 Juin 2014

Le Conseil Municipal de Raon l'Étape dûment convoqué et réuni
au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. PIERRAT
Benoit, Maire.

7^{ème} séance 2014.

Présents : M. PIERRAT Benoît, Maire, Mme MICHEL Irène, M. SALÉRIO
Philippe, Mme GEROME Line, M. DAUTREY Roland, Mme VINCENT Marie,
M. SALTZMANN Michel, Adjoint, Mme BOULANGER Annie, Mme LAVAL
Christiane, M. PIERRON Joël, Mme RENAUX Anne-Marie, Mme STAUB Edith,
Mme FLICKER Gisèle, M. TARDIEU François, M. CHARDIN Denis, Mme PANO-
WENTZEL Marylène, M. ROMARY Fabrice, Mme ANDRE Sophie, M. GILET
Dominique, M. BAUDONNEL David, M. DEMENGE Abel, M. JACQUEMIN
Gérard, M. BREGEOT Claude, M. PIERRAT-LABOLLE Michel, Mme
DEMAIZIERE Chantal, Mme BENOIT Marie-Hélène, M. FOUCAL Olivier,
Conseillers Municipaux.

Objet : Travaux d'accessibilité.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

N°95/2014

M. CHMIDLIN Stéphane à M. GILET Dominique
Mme DUPONT Virginie à Mme PANO-WENTZEL Marylène

Secrétaire de séance : M. DEMENGE Abel.

Madame Line GÉROME, Adjointe déléguée, fait savoir au Conseil
Municipal qu'il y a lieu de solliciter une subvention du Conseil Général des Vosges pour des
travaux de mise aux normes d'accessibilité de WC à la mairie, à la bibliothèque et au boudrome.
Le coût de ces travaux relatifs à l'accessibilité se monte à la somme
de 65 280 € TTC.

Le Conseil Municipal,

Après délibération,

Décide, à l'unanimité de ses membres présents et représentés :

- D'approuver ce programme 2014 de travaux d'accessibilité,
- De s'engager à les réaliser, étant prévus au budget 2014,
- De solliciter une subvention du Conseil Général des Vosges pour aider à leur financement,
- De demander que ces travaux soient reconnus d'intérêt départemental,
- D'inviter le Maire à arrêter le plan de financement correspondant,
- De donner tous pouvoirs au Maire pour réaliser ces investissements dès l'obtention de la subvention.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,
Le Maire,